

Posture & rôles de l'animateur-trice syndical-e

Public cible

animateurs(trices) salarié(e)s de la Confédération paysanne en poste récemment depuis moins de 2 ans afin de s'approprier le posture d'animateur-trice syndical-e pour mieux se situer dans son poste.

Objectifs

- S'approprier la posture et les rôles de l'animateur-trice syndical-e dans un réseau où les salarié(e)s se questionnent dans leur prise de poste, leur quotidien au sein de leur équipe et savoir se positionner dans sa structure syndicale. - Réfléchir au r

Pré-requis

aucun

Contenu

Introduction et présentation de la journée en lien avec les participant-e-s (attentes)

* Quelle place et quels rôles de l'animateur dans une équipe syndicale départementale ?

* Qu'est ce ça veut dire être animateur d'une équipe syndicale ?

- Les fonctions et missions de l'animateur-trice syndical-e : animer, accompagner, organiser, appuyer, réaliser... Pourquoi et en quoi ? c'est important.

Qu'est ce que ça veut dire animer ? En lien avec les paysans-nes ?

J'attends qu'on me dise quoi faire ou j'ai un pouvoir de suggestion, de proposition ?

Qu'est ce qui délimite ce pouvoir ?

Quand, comment, jusqu'où je vais en tant qu'animateur ; suis dans mon rôle ou pas ?

Est-ce que c'est cela qu'on attend de moi ? Et qui attend quoi de moi ?

- Le temps que je peux consacrer à mes missions et comment je m'organise suivant mon temps de travail (priorités, organisation...)

Les caractéristiques et particularités de l'animation syndicale

Questions - Réponses suivant les attentes des présent-e-s autour des différentes facettes touchant l'animation syndicale : la communication, etc...

Bilan et évaluation de la journée de formation et identification des besoins en formations complémentaires à cette journée.

Moyens pédagogiques : Formation construite à partir de retours d'expérience et d'échanges de pratiques enrichis par des apports méthodologiques. Outils participatifs (tour de table, apports, témoignages, questionnement, cas pratiques partagés).

Dates, lieux et intervenants

26 nov 2020

09:30 - 17:30 (7hrs)

à la Confédération paysanne 104 rue
Robespierre
93 170 BAGNOLET

Sylvie François chargée du développement syndical à
la Confédération paysanne nationale
1 animateur syndical témoin du réseau d'une
Confédération paysanne
Julien Melou, animateur Fadear depuis 9,5 ans.

Financier(s)



Bulletin d'inscription Formation proposée par la FADEAR à nous renvoyer.

Nom Prénom :

Structure :

Adresse complète :

Tel et E-Mail :

Attentes particulières vis-à-vis de la formation :

.....

.....

Usage de vos données personnelles

Je note que les informations recueillies par la FADEAR, à partir de ce formulaire, sont nécessaires au traitement de ma demande. En soumettant ce formulaire, j'accepte que la FADEAR collecte et utilise les données personnelles que je viens de renseigner dans ce formulaire, dans le but de gérer mes demandes, commandes et abonnements et de constituer un fichier clientèle.

Si vous ne souhaitez pas recevoir d'informations commerciales de notre part,

Infos complémentaires

Organisée par FADEAR

Durée de la formation 1 jour(s)

Date limite d'inscription 01/01/1970

Tarifs

Non agricole 210€

Coût pédagogique de la formation: 210 € / journée (30 €/heure stagiaire). Prise en charge partielle par le fonds OCAPIAT en tant que salarié-e. Pour d'autres statuts, nous consulter. En cas de difficulté pour vous nous consulter, pour que l'on trouve une

Plus de renseignements

Julien Melou

jmelou@fadear.org

FADEAR

104 rue Robespierre

93 170 BAGNOLET

Taux de satisfaction : %

Petit déjeuner et repas du midi pris sur le lieu de formation pris en charge par la Fadear.



Modalités d'accès :

merci de le signaler :

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement de vos données à caractère personnel, et d'un droit d'opposition et de limitation du traitement de vos données. Vous pouvez exercer ces droits en nous contactant, à l'adresse suivante : jmelou@fadear.org
Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.